

## Edito

Cette fois-ci, le masque de la rentrée « techniquement » réussie est tombé ! Chacun d'entre nous voit bien au quotidien l'effet désastreux des suppressions de postes qui s'ajoutent d'année en année.

Qui n'a pas une classe surchargée ? Qui ne connaît pas un collègue obligé de jongler entre 2 ou 3 établissements ? Qui ne se sent pas impuissant à venir en aide aux élèves en difficulté dès le début de l'année ?

Sans parler de l'ambiance qui, elle aussi, se trouve souvent plombée dans les établissements avec des équipes de directions qui semblent avoir pour consigne de mettre une pression maximum sur les collègues. Les techniques managériales du privé appliquées à l'Education, quel progrès !

Que faire ?

Résister bien sûr ! Ne pas tout accepter même si c'est difficile, puisqu'on nous dit que c'est pour le bien de l'élève...

Et se mobiliser pour mener une action durable.

Ah, encore une grève en préparation, dites-vous, à quoi va-t-elle servir ? C'est un mode d'action dépassé, inefficace, disent certains ? A voir ! C'est grâce aux mobilisations des années précédentes que nous avons évité le pire : le rapport Pochard qui voulait remettre en cause nos statuts est passé à la trappe, ou encore la réforme des lycées ajournée l'an passé.

Alors oui ! Sans doute un appel à la grève dans les semaines qui viennent ! Pas parce qu'il est de « tradition » de faire une grève à la rentrée mais bien parce « traditionnellement » c'est la période pendant laquelle se discute à l'Assemblée Nationale le budget de l'Education pour la prochaine rentrée et parce que c'est ce budget qui conditionnera la rentrée prochaine.

16 000 suppressions de postes dans l'Education sont encore prévues, c'est encore pire que cette année ! Et ce sont nos députés qui vont les voter, c'est donc à eux qu'il faudra adresser un message fort très bientôt.

Le message que l'Education est un investissement rentable pour le pays. Voilà pourquoi elle ne doit pas être considérée comme un coût pour la société mais bien comme une action qui lui rapporte !

### Le secrétariat départemental

#### Réunions-débat sur la carte scolaire

Le Conseil Général envisage des modifications importantes de la carte scolaire (*voir article p 5*).

Nous estimons indispensable d'en discuter ensemble avant de donner notre position lors du prochain Comité Départemental de l'Education Nationale.

Nous vous proposons donc des réunions débats décentralisées dans le département :

- **Mardi 20 octobre 18 h à Auxerre** au local FSU rue Courbet pour l'Auxerrois ;
- **Mardi 20 octobre 18 h à Sens**, salle Voltaire sous le marché couvert, pour les collèges de Sens et de Paron ;
- **Judi 22 octobre 18 h au collège de Paron**, salle Jean Léger, pour les collèges de Paron, Villeneuve sur Yonne, Saint Valérien, Villeneuve la Guyard, Pont sur Yonne ;
- **Judi 22 octobre au lycée de Toucy** pour les collèges de Toucy, de Puisaye et d'Aillant sur Tholon.

**Venez nombreux donner votre avis !**

#### Sommaire :

**Page 1 : édito, rendez-vous**

**Page 2 : rentrée dans le 89**

**Page 3 : rentrée Montpezat**

**Page 4 : CDEN**

**Page 5 : carte scolaire**

**Page 6 : brèves**

**Pages 7 et 8 : bulletin d'adhésion**

#### Le 7 octobre

#### Journée mondiale d'action pour un travail décent

L'intersyndicale de l'Yonne (CGT, CFDT, FSU, CFE-CGC, UNSA, Solidaires, FAFPT) appelle les salariés, les retraités et les privés d'emploi à :

- un **pique-nique au Médef** à partir de 12h30 (6 route de Monéteau, à Auxerre)
- et un **grand rassemblement Place Cadet Roussel** à Auxerre, à partir de 17h.



#### Pour nous contacter :

snes89@dijon.snes.edu

SNES-FSU 89,  
185 rue Campenon,  
89700 TONNERRE

03 86 55 26 23

# La rentrée dans les collèges de l'Yonne :

Pour faire passer auprès de l'opinion publique les suppressions de postes (220 dans notre académie) il faut mettre en face des effectifs à la baisse ... Mais le discours ne tient que quelques mois, la réalité en septembre bouscule ensuite les affabulations ministérielles, rectorales.

Ainsi, le département de l'Yonne accueille-t-il à cette rentrée, de l'aveu même du secrétaire général de l'Inspection Académique, 300 à 350 élèves de plus que prévus. Le rectorat devant des dépôts de préavis de grève et la contestation de certains collèges a redonné quelques heures aux établissements en juillet puis en septembre.

## Les postes partagés en collège :

A cette rentrée, le département compte 850 postes de type certifié-agrégé et 37 postes de PEGC.

64 collègues en poste définitif en collège ont un complément de service en SEGPA

100 autres collègues (dont 66 titulaires d'un poste définitif en collège) ont un complément de service dans un autre établissement.

Il faut y ajouter les TZR qui majoritairement sont affectés sur plusieurs établissements (parfois 3 !)

## Et les remplacements ?

A cette rentrée, tous les TZR sont sur une zone départementale et le rectorat peut donc les contraindre d'aller dans une zone limitrophe (donc dans la Nièvre ou la Côte d'Or).

Sur les 143 TZR du département (une dizaine de moins que l'an passé), au 15 septembre, 119 avaient un service à l'année, 24 TZR seulement étaient donc disponibles pour des remplacements de courte durée, dont 11 en lettres modernes ! Mais depuis la situation a changé et le rectorat a demandé à certains d'aller faire un remplacement dans la Nièvre ...

Les établissements sont alors contraints de recruter des vacataires (le nombre d'heures est limité à 200 par année scolaire) qui deviendront peut-être contractuels dans 3 mois ! Rappelons que les vacataires doivent exiger que les conseils de classe ou de professeurs soient inclus dans les 200h.

**Regardons ce qui s'est passé dans les collèges de l'Yonne, en 5 ans, des rentrées 2004 à 2009 :**

- **Les effectifs** sont passés de 15008 à 14135 soit une baisse de 6% (mais une hausse cette année).
- **Les postes définitifs** ont baissé de 13 %
- **Les HSA ont augmenté** de 50% passant de 777 à 1190 (cette augmentation représente l'équivalent de 22 postes)

## **Mutations Intra académiques de juin 2009 :**

Le SNES a multiplié les démarches toute l'année 2008-2009 pour que les mutations intra-académiques se déroulent le mieux possible pour les collègues. L'objectif du rectorat était bien au contraire de muter les collègues sans l'expertise des commissaires paritaires (le SNES, suite aux résultats des élections professionnelles, possède 17 sièges sur 28 dans les commissions paritaires).

Si le mouvement des CPE ne s'est pas trop mal déroulé, celui des enseignants, le lundi 22 juin au matin, a très mal débuté. La section académique du SNES a donc pris contact directement avec le Recteur (qui ne siégeait pas) et avec le ministère. A la demande du SNES, les commissaires paritaires ont refusé de quitter la salle le lundi soir si le recteur ne venait pas les rencontrer. Le Recteur a été alors contraint de contredire le secrétaire général du rectorat qui présidait aux commissions paritaires. Les commissions se sont alors déroulées les jours suivants selon un mode de fonctionnement plus respectueux des droits des collègues.

Alors que le rectorat voulait refuser toute amélioration (c'est pourquoi les collègues avaient été informés du projet d'affectation avant les commissions paritaires), les commissaires paritaires ont réussi à démontrer que leurs propositions amélioreraient la situation des collègues dans le respect des barèmes. 21% des projets d'affectation ont été modifiés en commission et finalement acceptés par le rectorat. Il aurait pu y en avoir plus sans le refus du rectorat de reconnaître davantage d'erreurs de sa part .

Notons l'effet dramatique, pour les mutations, des postes à profil qui se multiplient et qui permettent à un chef d'établissement ou un IPR de choisir les collègues hors de tout barème, provoquant d'évidentes inégalités de traitement.

Pour les sortants d'IUFM, si les années précédentes 50 % obtenaient un poste fixe, ce ne fut le cas que de 24 % en juin 2009 !

Pour les TZR qui étaient sur une zone infra-départementale, 45% ont obtenu un poste fixe en établissement.

### **Quelques exemples d'effectifs dans le département à cette rentrée :**

**Chablis** : 30 en 3ème

**Paron** : 29 en 4ème

**Tonnerre** : 27 en 3ème (ZEP)

**Saint Valérien** : 28 en 5ème

**Villeneuve sur Yonne** : 27 en 6ème, 28 en 4ème

**Lycée Joigny** : 34 en 2nde

**Lycée Sens** : 34 en 2nde, 35 à 36 en 1ère S ou L, 36 en TES ou TS, 31 TSTG

## La rentrée au collège Montpezat de Sens :

L'illustration dramatique d'un système à la dérive ou quand l'idéologie sarkoziste se heurte au cruel manque de moyens que sa majorité a voté pour l'Education Nationale !

### Rappel des faits :

**Lundi 31 août** : le secrétariat départemental rencontre l'Inspection d'Académie. A cette occasion, nous apprenons avec consternation que 68 dérogations en 6ème ont été accordées au collège Montpezat. Mais on nous rassure, ce n'est pas au-delà des capacités d'accueil du collège où les classes n'excéderont pas 28 comme partout ailleurs...

**Mardi 01 septembre** : les collègues apprennent qu'ils auront 30 voire 31 élèves par classe en 6ème !

**Vendredi 04 septembre** : refus de prendre en charge des élèves de 6ème par les collègues dans ces conditions. L'inspecteur d'académie refuse de donner des moyens supplémentaires malgré les demandes du Principal.

**Samedi 07 septembre** : la section départementale écrit à l'IA pour demander l'ouverture d'une 6ème supplémentaire.

**Dimanche 06 septembre** : décès du Principal.

**Lundi 07 septembre** : le Recteur, et l'Inspecteur d'Académie viennent au collège. Rencontre tendue avec les collègues sous le choc du décès de leur Principal. Toujours aucun moyen supplémentaire annoncé.

**Durant la semaine**, on propose des bricolages qui ne sont en aucun cas satisfaisants pour les collègues qui réclament une vraie création de classe. Le secrétariat départemental téléphone régulièrement à l'IA pour demander si des moyens nouveaux seront attribués.

**Mardi 15 septembre** : 29 heures sont enfin attribuées au collège.

**Mercredi 16 septembre** : en fait, les collègues de Montpezat apprennent que simplement 19 h sont données pour la création de la 6ème supplémentaire ! Les autres servent à juste titre à des dédoublements.

Pour que cette classe supplémentaire ait le nombre d'heures nécessaire, la solution trouvée consiste à retirer les 2 h d'aides obligatoires à toutes les classes de 6ème !

**Mardi 22 septembre** : Les heures d'aides seront possibles si les collègues acceptent de faire des HSE !

Les nouveaux emplois du temps seront donnés le 05 octobre.

C'est la Principale de Mallarmé qui assurera l'intérim sur le collège Montpezat cette année. On parle de plus en plus d'une fusion entre les 2 collèges ...

**Judi 24 septembre** : la section départementale interpelle le Ministre, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie pour que les heures nécessaires soient données (*lettre ci-contre*)

**Quel gâchis ! Tout cela pour ne pas aller à l'encontre de la volonté présidentielle de suppression de la carte scolaire !**



La section départementale du SNES-FSU  
185 rue Campenon  
89700 Tonnerre  
03 86 55 26 23  
Snes89@dijon.snes.edu

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon  
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie en résidence  
à Auxerre

Objet : Moyens horaires pour le collège Montpezat de Sens

La rentrée au collège Montpezat de Sens s'est déroulée dans un climat très pénible pour les professeurs et tous les personnels, pour les élèves et pour les familles du fait d'un afflux non prévu d'élèves au niveau 6<sup>ème</sup> dû à de très nombreuses dérogations accordées puis du décès du chef d'établissement.

Les moyens supplémentaires accordés (19 heures postes et 10 HSA) ne permettent pas de créer dans de bonnes conditions la 6<sup>ème</sup> classe de 6<sup>ème</sup>. En effet, cette dotation a été utilisée partiellement à d'autres niveaux, de manière parfaitement justifiée. Mais toutes les classes de 6<sup>ème</sup> se retrouveraient maintenant avec des horaires incomplets. La dotation légale de 28h (cf. Arrêté du 14 janvier 2002) a été ramenée à 26h ! L'inspection académique nous parle d'HSE mais celles-ci se basent sur le volontariat des collègues (qui ont déjà des heures supplémentaires dans leur service).

Nous ne comprenons pas pourquoi face à cette situation douloureuse et extraordinaire vous n'avez pas répondu tout simplement par une dotation horaire conforme aux textes et par la nomination des enseignants nécessaires (qui existent localement).

Nous vous demandons de le faire dans les plus brefs délais pour que les élèves et les professeurs puissent plus sereinement poursuivre l'année scolaire dans les prochains jours.

En attendant une réponse favorable à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Tonnerre le 24 septembre 2009

Pascal Meunier

# LE CDEN, UNE INSTANCE IMPORTANTE POUR LE QUOTIDIEN DES COLLEGES

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale vient de se tenir. Il est présidé par le Président du Conseil général et réunit des conseillers généraux et régionaux, des maires, les représentants des personnels (1 FO, 2 UNSA, 7 FSU) et des parents (FCPE et PEEP), l'Inspecteur d'académie (aujourd'hui absent et représenté par M. Armangaud, Secrétaire général de l'Inspection académique).

Le C.D.E.N en ce qui concerne les collèges peut être consulté sur la structure pédagogique, les modalités d'attribution des moyens en emplois et financiers, les investissements et subventions, l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires. Il se tient au moins deux fois par an. Celui qui vient de se tenir a permis de faire un bilan de la rentrée dans les domaines de compétences du Conseil général et de présenter la politique du Conseil général pour 2010. Pour nous, c'est toujours l'occasion d'évoquer très concrètement les problèmes matériels rencontrés dans les collèges.

Voici les différents domaines passés en revue le 22 septembre.

## **Dotations de fonctionnement**

Tout d'abord M. Gendraud -qui remplaçait M. Rolland, Président du Conseil général- a présenté la dotation de fonctionnement. Elle prend en compte tout le fonctionnement du collège hors ce qui est du ressort de l'Etat (manuels par exemple) : la viabilisation, les crédits d'enseignement, les gymnases, les abonnements ADSL, l'opération « savoir nager », le transport pour la découverte professionnelle ....

Les prévisions académiques prévoyant une baisse des effectifs, le Conseil général a maintenu une dotation identique à celle de l'année dernière. Or ces prévisions se sont révélées en deçà de la réalité, puisque les effectifs sont en hausse de 300 à 350 élèves. La dotation n'augmentera pas malgré cette hausse. Heureusement que le Conseil général considère l'éducation comme une priorité! Quant à M. Armangaud, il a qualifié cette hausse d' « heureuse surprise »! Ce sont les collègues qui ont été drôlement surpris lorsqu'ils se sont retrouvés face à 30, voire 31 petits 6ème...

Nous avons fait part de nos craintes que certains collèges aient des dépenses de chauffage plus élevées que prévu. Faudra-t-il prendre dans le fonds de réserve ? Le Conseil général a affirmé que la commission permanente continuera d'accorder des subventions supplémentaires pour la viabilisation et le fonds de réserve doit être de 10% de la dotation du Conseil général.

## **Schéma directeur des collèges**

Il s'agit de revoir le découpage de la carte scolaire. C'est un projet qui doit être réfléchi et nous avons besoin de temps pour consulter nos collègues. Nous avons obtenu l'assurance que rien n'était arrêté par le Conseil général. Un CDEN exceptionnel aura lieu en décembre ou en janvier où nous pourrons porter le fruit des réflexions menées avec vous.

Le SNES a proposé que les modifications éventuelles des secteurs de recrutement des collèges prennent en compte trois principes :

- qu'aucun collège ne dépasse 600 élèves ( nous pouvons craindre que l'absence de construction d'un nouveau collège dans le sénonais ne conduise effectivement à faire augmenter les effectifs; c'était acceptable peut-être il y a 20 ans mais plus maintenant !)
- que la mixité sociale soit améliorée ce qui impliquera de plus un nombre de dérogations limité
- que les temps de transport soient réduits, au pire maintenus.

*Pour compléter votre information sur ce projet d'importance, lisez l'article p 5*

## **Transports scolaires**

Comme chaque année un bilan est présenté. Nous avons soulevé un problème concernant 5 élèves scolarisés en internat à Avallon. Ce dossier est en cours de résolution.

## **Construction et entretien**

Ce point est important pour les collèges, car c'est là que sont exposés les travaux réalisés ou en cours. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises (SNES et SNEP) pour signaler des problèmes : pas de rideaux aux nouvelles fenêtres des collèges d'Ancy-le-Franc, Villeneuve-la-Guyard et Paron ; une toiture défectueuse au gymnase de Migennes (collège J, Prévert), des problèmes de maintenance de gymnases et de leur utilisation (certains vont être réquisitionnés pour la vaccination contre la grippe A, tant pis si les élèves ne pourront avoir cours!).

Nous avons aussi relancé les dossiers de la réfection de la toiture de Paron : le sujet est à l'étude, et de l'insuffisance de la cantine de Toucy ; ce dernier cas sera examiné lors des prochains arbitrages budgétaires.

## **Actions éducatives**

Il s'agit de toutes les acquisitions en mobilier, matériel, équipement informatique et nouvelles technologies.

Les collèges doivent envoyer (courant septembre) une demande de matériels classés par le principal. Ce qui n'a pas été acheté cette année le sera l'année prochaine.

N'oubliez pas de remplir cette demande que doit vous transmettre votre principal.

D'autres points sont abordés comme l'utilisation de systèmes d'exploitation et de logiciels libres ; le Conseil général est-il prêt à impulser la réflexion ?

Quant aux ENT, rien n'a encore abouti malgré des séances de travail (sans nous !) ; il serait temps que cette question soit débattue démocratiquement en examinant attentivement les avantages et les risques des ENT.

## MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES

Le Conseil général a la compétence de changer la carte scolaire, ce qu'il envisage de faire pour la rentrée prochaine. Les résultats de l'audit privé, demandé par le Conseil général, sont disponibles sur le site du SNES académique, page de l'Yonne (<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3153>). Ce n'est pour l'instant qu'un document de travail, nous avons obtenu le report de la décision pour décembre ou janvier. Nous avons programmé des réunions par bassin (voir en Une), nous avons besoin de vos avis.

Ces changements pourraient notablement modifier le recrutement des collèges, les effectifs et bien sûr les postes, dans les années futures.

Voici les principaux changements envisagés : pour les collèges de l'Avallonnais et du Tonnerrois, le secteur de recrutement est maintenu.

COLLEGES de PUISAYE et environs	SCENARII possibles		MODIFICATIONS du secteur de recrutement
Aillant s/ Tholon	1 <sup>er</sup>	Possibilité de les combiner	- la Ferté Loupière
	2 <sup>ème</sup>		+ Merry-la-Vallée
Bléneau	<i>Secteur de recrutement maintenu</i>		
Charny	un seul envisagé		+ la Ferté Loupière
Courson-les-Carrières	<i>Secteur de recrutement maintenu</i>		
Saint-Fargeau	un seul envisagé		+ Fontaines
Saint-Sauveur-en-Puisaye	un seul envisagé		+ Lévy et Fontenoy
Toucy	1 <sup>er</sup>		- Merry-la-Vallée
	2 <sup>ème</sup>		- Fontaines, Lévy et Fontenoy

**Légende :** - perte de commune  
+ rattachement de commune

COLLEGES de l'AUXERROIS	SCENARII possibles	MODIFICATIONS du secteur de recrutement
Collège Paul BERT	si nouveau collège	+ école du Pont
Collège Albert CAMUS	si nouveau collège	+ école Colette, Vallan, Gy l'Evêque - Seignelay, Héry, Rouvray, Venouse
Collège DENFERT-ROCHEREAU	si nouveau collège	+ écoles Courbet et Renoir - école du Pont
Collège BIENVENU-MARTIN	1 <sup>er</sup>	<i>fermeture</i>
	2 <sup>ème</sup> maintien et si nouveau collège	- Gurgy
Collège de SAINT GEORGES	un seul envisagé	- Lindry + Gurgy
Nouveau collège à HERY	si construction	+ Héry, Seignelay, Rouvray, Venouse, Gurgy, Chemilly s/Y., Bonnard, Bassou, Chichery, Pontigny, Mont -Saint-Sulpice, Beaumont

COLLEGES du Sénonais	SCENARII possibles	MODIFICATIONS du secteur de recrutement	COLLEGES du nord de l'Yonne	SCENARII possibles	MODIFICATIONS du secteur de recrutement
Collège Champs Plaisants	1 <sup>er</sup>	- Soucy	Villeneuve-la-Guyard	un seul envisagé	+ Champigny
	2 <sup>ème</sup>	- école Jules Ferry			
Collège Mallarmé	1 <sup>er</sup>	<i>Fusion avec Montpezat</i>	Pont-sur-Yonne	1 <sup>er</sup>	- Champigny
	2 <sup>ème</sup>	- Gron + Soucy		2 <sup>ème</sup>	- Cuy, Evry
	3 <sup>ème</sup>	+ école Lucien Cornet	Villeneuve-sur-Yonne	un seul envisagé	- Etigny, Passy
	4 <sup>ème</sup>	+ école Jules Ferry			
Collège Montpezat	1 <sup>er</sup>	<i>Fusion avec Mallarmé</i>	Saint-Valérien	<i>Secteur de recrutement maintenu</i>	
	2 <sup>ème</sup>	- école Lucien Cornet	Villeneuve l'Archevêque	<i>Secteur de recrutement maintenu</i>	
Collège de Paron	1 <sup>er</sup>	Possibilité de les combiner			
	2 <sup>ème</sup>		+ Gron		
	3 <sup>ème</sup>		+ Etigny, Passy + Cuy, Evry		

COLLEGES du Jovinien et Migennes	SCENARII possibles	MODIFICATIONS du secteur de recrutement
Briçon	<i>Secteur de recrutement maintenu</i>	
Joigny	un seul envisagé	- Looze, Brion, Bussey-en-Othe
Collège Paul-Fourrey	si nouveau collège	- Beaumont
Collège Jacques Prévert	1 <sup>er</sup>	+ Looze, Brion, Bussey-en-Othe
	2 <sup>ème</sup> , si nouveau collège	- Chemilly s/Y., Bonnard, Bassou, Chichery

## Gestion des lycées départementalisée

L'Académie de Dijon a fait le choix de déléguer la gestion des lycées aux Inspections Académiques en commençant cette année par l'Yonne. Cette gestion concernera la répartition des moyens (dotation horaire, postes) pour laquelle l'Inspecteur d'Académie deviendra l'interlocuteur des proviseurs.

Simple délocalisation des services ? compression de personnel ? remplacé par un logiciel technique très performant ? réelle gestion de proximité ?

On nous promet une meilleure proximité, un meilleur dialogue avec les établissements : l'Inspecteur d'Académie étant plus disponible que le Recteur.

Nous verrons bien car nous siégerons dans une instance départementale, ce qui sera nouveau pour les lycées. Quoiqu'il en soit c'est le budget national de l'Education qui est la clé de tout !

## NOUVELLES BREVES DU BREVET

Le brevet 2010, sous pression du SNES, n'aura que peu de modifications : la nouveauté sera la possibilité pour les élèves qui le désireront (*voir arrêté du 9 juillet 2009, publié au BO n°31 du 27 août*) de **passer un oral de 15 minutes en histoire des arts**, avec prise en compte des points au dessus de 10 (coefficient 2). C'est à titre expérimental et donc, **non obligatoire, contrairement à ce que veulent faire croire certains chefs d'établissement**. Le nouveau brevet n'entrera en vigueur que pour la session 2011.

Les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire seront particulièrement sollicités pour la formation et la passation de l'épreuve, mais toutes les disciplines peuvent y contribuer...

Actuellement les enseignants des disciplines artistiques sont englués dans la mise en œuvre de nouveaux programmes simultanément de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et une injonction ministérielle les oblige à introduire 50 % d'histoire des arts sans que les programmes n'en fassent part !

Les professeurs d'histoire-géographie n'auront à introduire cet enseignement qu'en 2012 pour les nouveaux programmes de 3<sup>e</sup>.

On voit donc mal ce que les élèves pourraient présenter à l'oral cette année.

De même, **les livrets de compétences**, qui doivent valider le socle commun, ne sont pas à mettre en œuvre cette année scolaire, mais pour la rentrée 2010.

Des questions vont donc être à débattre. Le SNES se fait le porteur de vos revendications, donc faites nous connaître vos difficultés et vos propositions.

*Pour en savoir plus :*

<http://www.snes.edu/spip.php?article17519>

<http://www.snes.edu/spip.php?article17520>

<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4750>

## Accorder des dérogations ? Oui , mais !

Tout le monde sait que les demandes de dérogations augmentent tous les ans et qu'elles sont quasi-systématiquement accordées.

Mais tout le monde ne réalise peut être pas les conséquences que cela peut avoir :

- Les établissements ayant une « bonne réputation » voient leurs effectifs augmenter largement et cela au détriment du nombre d'élèves par classe ( est-il nécessaire de rappeler l'exemple du collège Montpezat à Sens ?). En effet, les nouvelles classes créées en catastrophe à la rentrée le sont sans que toutes les heures soient données, c'est donc à chaque établissement de se débrouiller en 'récupérant' des heures sur d'autres niveaux.

- Les établissements ayant une « mauvaise réputation » se retrouvent avec des possibilités de fermeture de classes. Certains établissements moins cotés peuvent même voir leur existence menacée ( peut-être le collège Bienvenu-Martin à Auxerre ?).

- Ce que les parents n'avaient peut être pas envisagé, c'est qu'obtenir une dérogation pour un établissement hors secteur ne veut pas dire avoir une ligne de transport scolaire qui dessert ledit établissement. En effet, certains parents se sont retrouvés à la rentrée avec aucun moyen de transport pour emmener leur enfant ou dans l'établissement demandé : ils se sont donc rabattus sur l'établissement de secteur pour l'inscrire leur enfant . Mais le risque, c'est qu'il n'y ait alors plus de place pour leur enfant.

Le rapport des Inspecteurs Généraux **Jean-Pierre Obin et Christian Peyroux** (rapport non disponible sur le site du ministère !) sur les effets de l'augmentation des dérogations à la carte scolaire est sans appel : " *dans la plupart des départements visités, la question de la survie de certains collèges est ouvertement posée... C'est aux deux extrémités de la hiérarchie des établissements que la mixité sociale est mise le plus rudement à l'épreuve : dans les établissements les plus convoités, il y a peu d'élèves de condition modeste ; dans les collèges les plus évités, ce sont les catégories favorisées qui ont disparu.*"

Il est donc on ne peut plus urgent de réouvrir ce débat avant la rentrée prochaine.

## Collèges de Puisaye

L'inspection académique avait prédit des couacs, eh bien, ses prévisions, bien plus efficaces que celles sur les effectifs, se sont réalisées !

Emplois du temps élèves et professeurs qui ne coïncident pas, des collègues à qui on n'avait pas dit sur quel site ils enseigneraient.

Les crédits de St Sauveur et Bléneau sont bloqués car... ces collèges n'existent plus en tant que tels ! Donc plus moyen de commander quoi que ce soit avant janvier.

Quant au CA qui va se tenir, il ne réunira que les représentants de St Fargeau, les deux autres n'ayant plus, non plus, aucune valeur juridique.

On se demande si quand on fusionne 3 établissements, ça n'est pas pour commencer par résoudre les problèmes qu'on n'aurait pas eus sans cette fusion.